

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°262/2022

A Monsieur le Consultant VIBILA KANDU MAYI Roger

Après avoir reçu le Contrat du marché n°CFEF/PDL-145T/PM/SIG/2022/005, conclu avec la Cellule d'Exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre-vingt-un mille (USD 81.000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 13/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

